



Cercle du Silence du 16 juin 2022

## Tu as du travail, Tu existes pour les autres et pour toi !

Comment un homme, une femme peuvent-ils vivre, nourrir leur famille sans pouvoir travailler ? **Le travail est un droit fondamental.** C'est l'accès à l'autonomie, à la dignité.

En France, le droit à la dignité du salarié est protégé. La charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (7 décembre 2000) stipule : « **Tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité.** »

Aujourd'hui encore, si dans beaucoup d'entreprises tout se passe bien, il y a dans certains secteurs une sorte d'esclavage moderne au service de la productivité et aux dépens de la santé du salarié.

Les personnes migrantes ont les mêmes besoins de dignité que tout être humain. Besoin de se loger, de travailler pour se nourrir et nourrir leur famille. Ces personnes sont très souvent exploitées et ont des conditions de travail inhumaines. *Quelques exemples :*

\* une mère de famille, en attente de régularisation, trouve un travail de nuit de 21h à 6h du matin pour 60€.

\* à Rouen, 7 anciens travailleurs africains sans papiers, d'octobre 2021 à février 2022, pour une entreprise sous-traitante d'Amazon, ont travaillé jusqu'à 80 heures par semaine pour un salaire de 1000 euros par mois ! (Source Médiapart)

\* On pourrait ajouter les conditions de travail des femmes de chambres dans les hôtels de luxe ou des auxiliaires de vie avec un salaire dérisoire ou celles des travailleurs qui embellissent nos trottoirs et nos avenues, les travailleurs du bâtiment, le travail précaire des jeunes, la liste est longue !

Du Travail il y en a : regardons les secteurs de pénurie de main d'œuvre y compris celui de la Santé ! Les migrants ne prennent pas le travail aux « Français » ! Le Président de l'Association française des maîtres restaurateurs a estimé récemment qu'il manquait 360.000 personnes dans la restauration. **Il appelle à s'ouvrir à l'immigration. Il y a des personnes qui ne demandent qu'à être régularisées pour travailler !**

Un accord provisoire pour favoriser l'intégration par le travail des personnes sans titres de séjour, des demandeurs d'asile, *serait* à l'étude... La Charte Mondiale des Migrants proclamée à Gorée le 4 février 2011 lors de l'Assemblée mondiale des migrants, **promeut entre autres le Droit au travail.**

**Notons aussi le courage de certains employeurs solidaires  
qui embauchent des migrants  
et les accompagnent jusqu'à leur régularisation !**

**Prochain Cercle de Silence : le 15 septembre à 17h 30 Cours St-Louis.  
Attention ! pas de Cercle de Silence durant l'été.**

### ***Pourquoi un cercle ? Pourquoi en silence ?***

*Parce que ce cercle nous unit, nous citoyens, dans le refus d'une politique d'enfermement et d'expulsion des personnes pour la seule raison de ne pas avoir de titre de séjour en règle.*

*Parce que notre cercle nous unit à tous les cercles de silence nés à travers la France mais aussi aux souffrances des personnes sans papiers.*

*Parce que notre silence est une forme de soutien à tous ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne.*

*Parce que c'est un engagement à éveiller et à réveiller nos consciences sur des mesures indignes prises à l'encontre des personnes devenues sans papiers, par refus successifs de titres de séjour demandés depuis plusieurs années.*

*Notre action citoyenne est soutenue par : Coup de Pouce aux Migrants, Le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, JRS Welcome, la Pastorale des Migrants, l'Eglise Protestante Unie, le Pacte Civique, le Réseau Education Sans Frontières (RESF), le Réseau Hospitalité, le Secours Catholique, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP)... et tous ceux qui se joignent à nous..*